

**Délibération n°2024-01**

**Thème : BUDGET ET FINANCES 1**

**Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux du mois de février, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 16 février 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 27    Membres présents : 19    Pouvoirs : 7    Suffrages exprimés : 26**

**Étaient présents :**

Gilbert BOYER ; Stéphane DERRIVES ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Sylvie SAMBAIN ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Sandrine LEBRE ; Karima COEURET ; Aurélie ANNEQUIN ; Danièle KLINGLER ; Camille FELLER ; François PREVOST ; Antoine DE RUFFRAY ; Didier DERUPTY ; Robert USSEGLIO ; Patricia PAUL ; Philippe VUILQUE ; Christian CHIAPPELLA.

**Étaient représentés :**

M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. David GEHANT  
M. Rémi DUTHOIT donne procuration à Mme Danièle KLINGLER  
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. Michel DALMASSO  
M. Christophe LOPEZ donne procuration à M. Christian CHIAPPELLA  
Mme Maryse BLANC donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN  
M. Marc DINI donne procuration à Mme Patricia PAUL  
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER

**Absents excusés :**

Michel CHAPUIS, Rémi DUTHOIT, Emmanuel LUTHRINGER, Christophe LOPEZ, Maryse BLANC, Marc DINI, Nadine CURNIER.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**13 communes sont donc représentées.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2312-1 et L. 5211- 36 qui prévoit que dans les communes de plus de 3500 habitants et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3500 habitants, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif ;

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 renforcent le cadre légal du DOB en précisant son contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission s'y rapportant.

**CONSIDERANT** que le rapport de présentation du DOB doit notamment comporter une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des recettes, des effectifs, une information sur la structure et la gestion de la dette et les engagements pluriannuels ;

**CONSIDERANT** que la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure dispose de 4 budgets : un budget principal, un budget annexe Immobilier d'Entreprise, un budget annexe Station de Lure, un budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif ;

**CONSIDERANT** que le présent rapport fait l'objet d'une délibération spécifique prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour chacun des budgets.

Ceci exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :**

- De prendre acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire pour 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an  
susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME



Le Président,  
David GEHANT

Acte publié le : 04 mars 2024

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

# CCPFML

Débat d'Orientation Budgétaire

# 2024

## 1. PRÉAMBULE DOB – Généralités

## 2. ELEMENT DE CONTEXTE ECONOMIQUE

L'international et l'Europe

La France

Les mesures pour les collectivités relatives au PLF 2024

## 3. SYNTHESE DES ELEMENTS FINANCIERS

Fiche d'identité de la CCPFML

Structure d'un budget local : les deux sections

Section de fonctionnement – RECETTES

Section de fonctionnement – DEPENSES

L'épargne brute

L'épargne nette

Les bases fiscales

Les taux d'imposition

Produits de la fiscalité directe locale en

Evolution de la DGF (part forfaitaire) 2023

Les résultats

## 4. PROJETS 2024 Projets budget principal et budgets annexes

## 5. LES ANNEXES

Annexe I : la dette

Annexe II : le personnel

## 6. DEBAT

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

## DOB - Généralités

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception en préfecture : 07/03/2024

L'article 107 de la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Les communautés de communes de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants sont tenues de présenter un DOB dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Le DOB porte sur le budget principal et sur les budgets annexes selon le principe d'unité budgétaire.

Objectifs du DOB :

- 1/ Informer sur la situation financière
- 2/ Débattre des orientations budgétaires de la collectivité

Le DOB n'a pas de caractère exécutoire et décisionnel et donne lieu à délibération attestant alors le respect de la loi. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du Budget primitif est illégale.

Délibération :

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB

Compte-rendu de séance et de publicité :

- Obligation de transmission entre communes et EPCI
- Publication en ligne sur le site internet de la collectivité

## L'international et l'Europe

Source : Note de conjoncture INSEE – Décembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

### Synthèse internationale

Le dynamisme des économies chinoise et américaine au troisième trimestre contraste avec la contraction de la zone euro, sur fond de baisse générale de l'inflation. Les prix des matières énergétiques et plus particulièrement du gaz continuent de peser sur les économies européennes. En effet, le prix du gaz demeure en Europe nettement plus élevé que sur le marché nord-américain. Le resserrement des politiques monétaires, entamé en 2022, aurait atteint un palier à la fin 2023 en lien avec le reflux de l'inflation. Malgré la hausse des taux, la consommation des ménages se montre relativement résistante dans la plupart des pays, excepté en Allemagne. En revanche, l'investissement ralentit, voire recule dans la plupart des pays.

Les économies chinoise et américaine ont, toutes les deux, accéléré au troisième trimestre 2023 (avec +1,3 % de croissance), après un ralentissement au deuxième trimestre (+0,5 % pour chacune). Le rebond chinois s'inscrit néanmoins dans un contexte de ralentissement de la croissance par rapport à sa tendance pré-pandémie, alors que la crise immobilière se poursuit et que la confiance des ménages reste très dégradée. Aux États-Unis, le rebond a été porté par la consommation des ménages, particulièrement dynamique. À l'inverse, la zone euro s'est quant à elle contractée au troisième trimestre 2023 (-0,1 %). Les économies française et allemande ont fléchi au troisième trimestre (-0,1 %) ; l'activité a eu une croissance modeste en Italie (+0,1 %) et a poursuivi son rattrapage post-pandémie en Espagne (+0,3 %). Au Royaume-Uni, elle a été stable.

L'investissement ralentit ou fléchit dans la plupart des grandes économies occidentales : l'investissement total a baissé dès le deuxième trimestre 2023 en Italie et au troisième en Espagne. Les plans de relance en Italie et en Espagne peinent à inverser la tendance, dans la mesure où des retards s'accumulent. L'investissement des entreprises a eu une croissance modeste cet été aux États-Unis et s'est contracté au Royaume-Uni. En France, il ralentit par rapport au deuxième trimestre dans un contexte de taux d'intérêts élevés qui enchérissent le coût du crédit. En Allemagne, au troisième trimestre, l'investissement total connaît un rebond par rapport à la contraction du deuxième trimestre.

## La France

Source : Note de conjoncture INSEE – Décembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

### Fin 2023, le croissance européenne au creux de la vague

En Europe, le choc énergétique tend maintenant à s'estomper et l'inflation a commencé à baisser graduellement, redonnant un peu d'air à la consommation des ménages. Dans le même temps, le niveau des taux d'intérêt pèse sur l'investissement et la dépense à crédit. Fin 2023, la croissance de la zone euro pourrait se trouver au creux de la vague : l'activité resterait atone au quatrième trimestre 2023, mais le récent redressement des enquêtes de conjoncture dans l'industrie allemande suggère qu'un rebond est possible au premier semestre 2024, sur fond de reprise modérée du commerce mondial.

### Reflux des tensions inflationnistes

L'épisode inflationniste a pris plutôt la forme d'une « bosse » en France et d'un « pic », plus intense, chez ses principaux partenaires. Ces différences s'expliquent en partie par le calendrier et les modalités des mesures de limitation des hausses de prix, comme le bouclier tarifaire en France. Au total, et relativement à ses principaux partenaires, le cumul de la hausse des prix depuis 2019 apparaît à ce stade un peu inférieur en France (près de +16 % en octobre 2023 par rapport à 2019, s'agissant de l'indice des prix à la consommation harmonisé, contre près de +19 % pour la zone euro dans son ensemble, près de +20 % aux États-Unis et plus de +22 % au Royaume-Uni).

### La croissance française serait hésitante fin 2023, puis un peu plus allante au premier semestre 2024

En novembre, les enquêtes de conjoncture collectées par l'Insee auprès des entreprises montrent un nouvel effritement du climat des affaires comme du climat de l'emploi. En parallèle, les premiers indicateurs « en dur » relatifs au mois d'octobre (consommation des ménages en biens, production industrielle) suggèrent une croissance atone au quatrième trimestre 2023. Après son rebond cet été, la consommation des ménages ne progresserait pas cet automne, en partie sous l'effet de températures clémentes qui ont entraîné de moindres dépenses d'énergie. La production industrielle serait également quasi stable, tandis que l'investissement fléchirait. À l'inverse, les exportations bénéficieraient ce trimestre d'importantes livraisons aéronautiques et navales. Au total sur le trimestre, la croissance serait nulle (0,0 % après -0,1 % au troisième trimestre). La croissance annuelle en 2023 s'élèverait alors à +0,8 %.

L'activité pourrait ensuite accélérer quelque peu au premier semestre 2024 (+0,2 % prévu par trimestre), à la faveur de la désinflation et d'une reprise modérée du commerce mondial. La consommation tout comme la production industrielle repartiraient ainsi à la hausse et l'investissement des entreprises se maintiendrait tout juste. L'acquis de croissance à mi-année pour 2024 serait relativement modeste, de l'ordre de +0,5 %.

## Loi de Finances 2024 – Les mesures pour les collectivités

### Les points clés du projet de loi de finances (PLF) pour 2024

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

Les principales dispositions concernant les collectivités locales sont les suivantes :

- L'augmentation de + 220 millions d'euros de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat qui s'établit à 27,15 milliards d'euros (dont + 30 millions d'euros sur la dotation d'intercommunalité attribuée aux établissements publics de coopération intercommunale)
- Progression de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui augmentent respectivement de + 100 millions d'euros pour la DSR et + 90 millions d'euros pour la DSU. A noter que cette progression de + 190 millions d'euros devrait permettre à 6 communes sur 10 de voir leur DGF (dotation globale de fonctionnement) augmenter en 2024.
- Une progression de l'enveloppe affectée au FCTVA (fonds de compensation de la TVA) de 400 millions d'euros, en partie due au retour à l'éligibilité au FCTVA des travaux d'aménagement des terrains à compter de 2024.
- Le maintien de la compensation par l'Etat de la baisse de 50% des valeurs locatives foncières des établissements industriels y compris le dynamisme de ces valeurs locatives.

### L'échelonnement de la suppression de la CVAE sur 4 ans au lieu de 2 ans

L'article 8 du PLF 2024 modifie l'article 55 de la loi de finances initiale de 2023 : la suppression de la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) initialement prévue sur deux années (2023 et 2024) sera rééchelonnée sur quatre années comme suit :

- Taux de CVAE 2024 : 0,28%
- Taux de CVAE 2025 : 0,19%
- Taux de CVAE 2026 : 0,09%
- Taux de CVAE 2027 : suppression totale

Aussi, les entreprises devront s'acquitter de la CVAE jusqu'en 2027. Mais le dispositif ne change rien pour les collectivités qui ne touchent plus de CVAE depuis 2023 mais une compensation.

## Loi de Finances 2024 – Les mesures pour les collectivités

### Focus sur les Fonds vert 2024

Le budget de l'Etat en faveur de la transition énergétique est en hausse. Soutien des collectivités à hauteur de 1,75 Md€

La Préfecture des Alpes de Haute-Provence met en avant les mesures suivantes :

- Mesure « appui en ingénierie »
- Mesures « risques et mobilité » avec :
  - Prévention des inondations.
  - Adaptation aux risques émergents en montagne.
  - Prévention des risques d'incendies de forêt de végétation.
  - Renaturation villes et villages: confortement des mesures contribuant directement à la mise en œuvre de l'objectif de « zéro artificialisation nette des sols ».
  - Covoiturage: reconduction de la mesure et en particulier le soutien aux campagnes d'incitations financières.
  - Mobilité durable en zone rurale: mesure nouvelle pour permettre d'accompagner les autorités organisatrices de la mobilité locale en zones rurales dans le déploiement d'une offre de mobilité durable, innovante et solidaire.
- Mesures « énergie » avec :
  - Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public: exclusion des éclairages des équipements sportifs.
  - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux : focus sur la rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

### Focus sur le logement

Dans le domaine du logement , on retiendra notamment que la **fiscalité des meublés de tourisme** est désormais alignée sur celle de la location de long terme, comme le demandaient de nombreux élus de territoires connaissant des tensions du marché locatif . Ainsi, l'avantage fiscal qui permettait aux locations touristiques d'exclure 71% de leur chiffre d'affaires annuel de leur base imposable est remis en cause.

### CFU compte financier unique

La loi de finances pour 2024 prévoit par ailleurs la généralisation progressive, d'ici 2027, à l'ensemble du secteur public local du CFU, qui fait l'objet cette année d'une expérimentation par près de 1.800 collectivités. Pour rappel, en se substituant au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, le CFU permet de regrouper en un document unique l'exécution budgétaire et comptable d'une collectivité sur un exercice.

## Fiche d'identité de la CCPFML

### Régime fiscal : Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

Le régime fiscal de FPU signifie que la communauté de communes est substituée aux communes dans la perception de tous les impôts économiques créés ou transférés par la loi de finances pour 2010 en remplacement de la suppression de la taxe professionnelle.

Taux unique appliqué à l'ensemble du territoire communautaire quel que soit le lieu d'implantation de l'entreprise.

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

### Population 2023

Population INSEE : 10 184

Population DGF : 11 697

### Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) 2023

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Le principe est simple : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

CIF CCPFML : 37,7621 %

### Potentiel fiscal 2023

C'est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes

Potentiel fiscal : 249,022 € /pop DGF

## LA STRUCTURE D'UN BUDGET LOCAL – LES DEUX SECTIONS

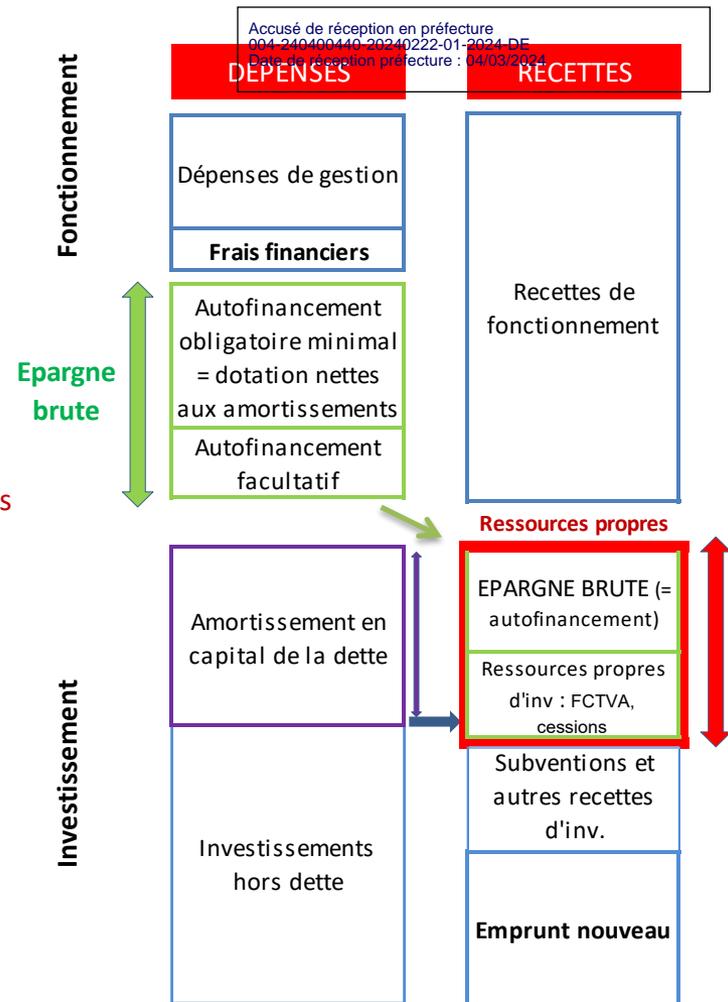
- Présentation des comptes en **deux sections** :
- ◆ Fonctionnement : mouvements courants ;
  - ◆ Investissement : incluant le flux du capital des emprunts

Règles d'équilibre budgétaire :

- ◆ La section de fonctionnement ne peut être déséquilibrée (en déficit) ;
- ◆ L'amortissement en capital de la dette doit être couvert par **des ressources propres hors emprunts et subventions**

Concept central **d'épargne brute**, témoin :

- ◆ De l'aisance de la section de fonctionnement
- ◆ de la capacité à investir et se désendetter, avec un effet levier de 1 à 10 (voire 15)



## Section de fonctionnement – RECETTES - Budget principal

### Structure et évolution des recettes de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture  
014240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

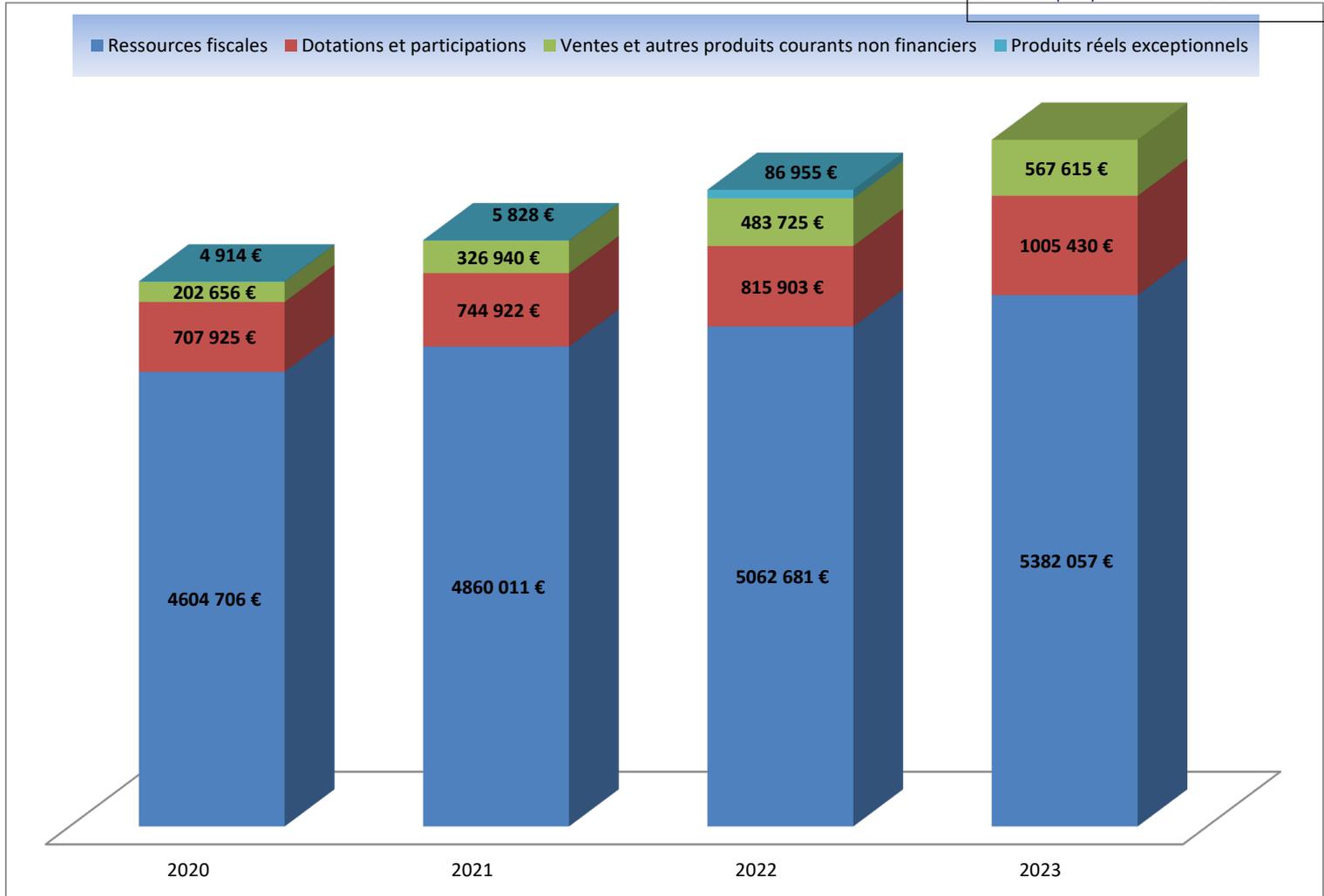
<i>Recettes</i>	2020	2021	2022	2023	Variation absolue 2022/2023	Variation relative 2022/2023
Ressources fiscales	4 604 706 €	4 860 011 €	5 062 681 €	5 382 057 €	319 376 €	6,31%
Dotations et participations	707 925 €	744 922 €	815 903 €	1 005 430 €	189 527 €	23,23%
Ventes et autres produits courants non financiers	202 656 €	326 940 €	483 725 €	567 615 €	83 890 €	17,34%
Atténuations de charges	21 876 €	1 822 €	20 664 €	37 185 €	16 521 €	79,95%
Produits réels financiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Produits réels exceptionnels	4 914 €	5 828 €	86 955 €	0 €	-86 955 €	-100,00%
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>5 542 076 €</b>	<b>5 939 524 €</b>	<b>6 469 929 €</b>	<b>6 992 287 €</b>		

<i>Recettes par habitant (en €/hab)</i>	2020	2021	2022	2023
Ressources fiscales	461	481	497	528
Dotations et participations	71	74	80	99
Ventes et autres produits courants non financiers	20	32	48	56
Atténuations de charges	2	0	0	0
Produits réels exceptionnels	0	1	9	0
<i>Population</i>	9 995	10 109	10 180	10 184

## Section de fonctionnement – RECETTES – Budget principal

Structure et évolution des recettes de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture  
N°10400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024



## Section de fonctionnement – DEPENSES – Budget principal

### Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

Dépenses	2020	2021	2022	2023	Variation	
					absolue 2022/2023	relative 2022/2023
Charges à caractère général	1 263 320 €	1 406 865 €	1 536 138 €	1 545 368 €	9 230 €	0,60%
Charges de personnel, frais assimilés	1 283 096 €	1 288 380 €	1 704 432 €	1 812 636 €	108 204 €	6,35%
Atténuations de produits	998 888 €	1 015 779 €	1 038 586 €	1 024 880 €	-13 706 €	-1,32%
Charges de gestion courante	1 510 507 €	1 474 077 €	1 587 883 €	1 730 347 €	142 464 €	8,97%
Charges réelles financières	366 €	328 €	334 €	0 €	-334 €	-100,00%
Charges réelles exceptionnelles	29 210 €	16 218 €	23 224 €	493 €	-22 732 €	-97,88%
Dotations aux dépréciations et aux provisions				730 €	730 €	

réception en préfecture  
004240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

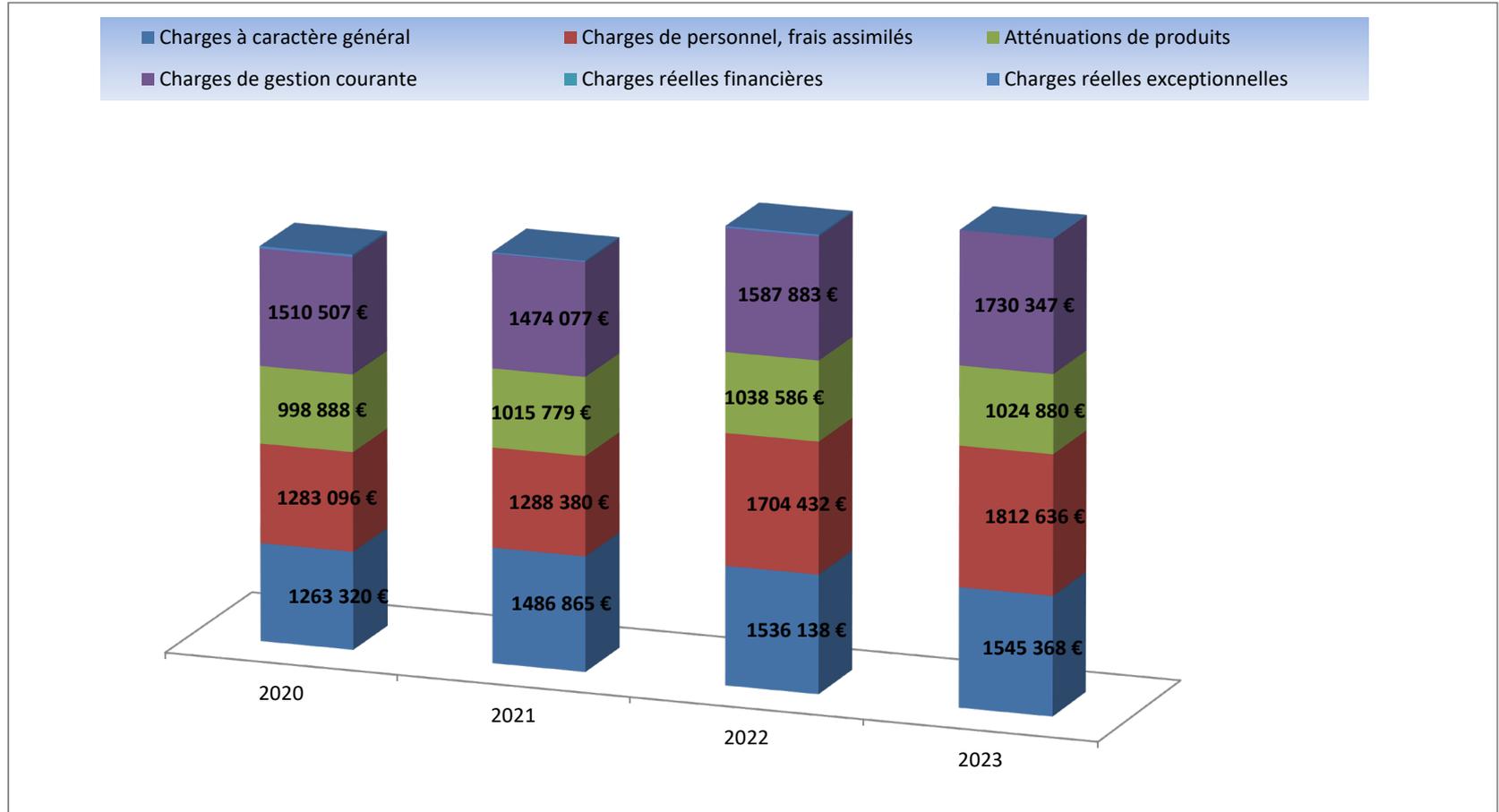
Total dépenses réelles	5 085 386 €	5 201 646 €	5 890 598 €	6 114 455 €
------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Dépenses par habitant (en €/hab)	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	126	139	151	152
Charges de personnel, frais assimilés	128	127	167	178
Atténuations de produits	99	100	102	101
Charges de gestion courante	149	146	156	170
Charges réelles financières	0	0	0	0
Charges réelles exceptionnelles	3	2	2	0
Dotations aux provisions et dépréciations				0
Population	9 995	10 109	10 180	10 184

## Section de fonctionnement – DEPENSES – Budget principal

### Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture  
 004-240400440-20240222-01-2024-DE  
 Date de réception préfecture : 04/03/2024



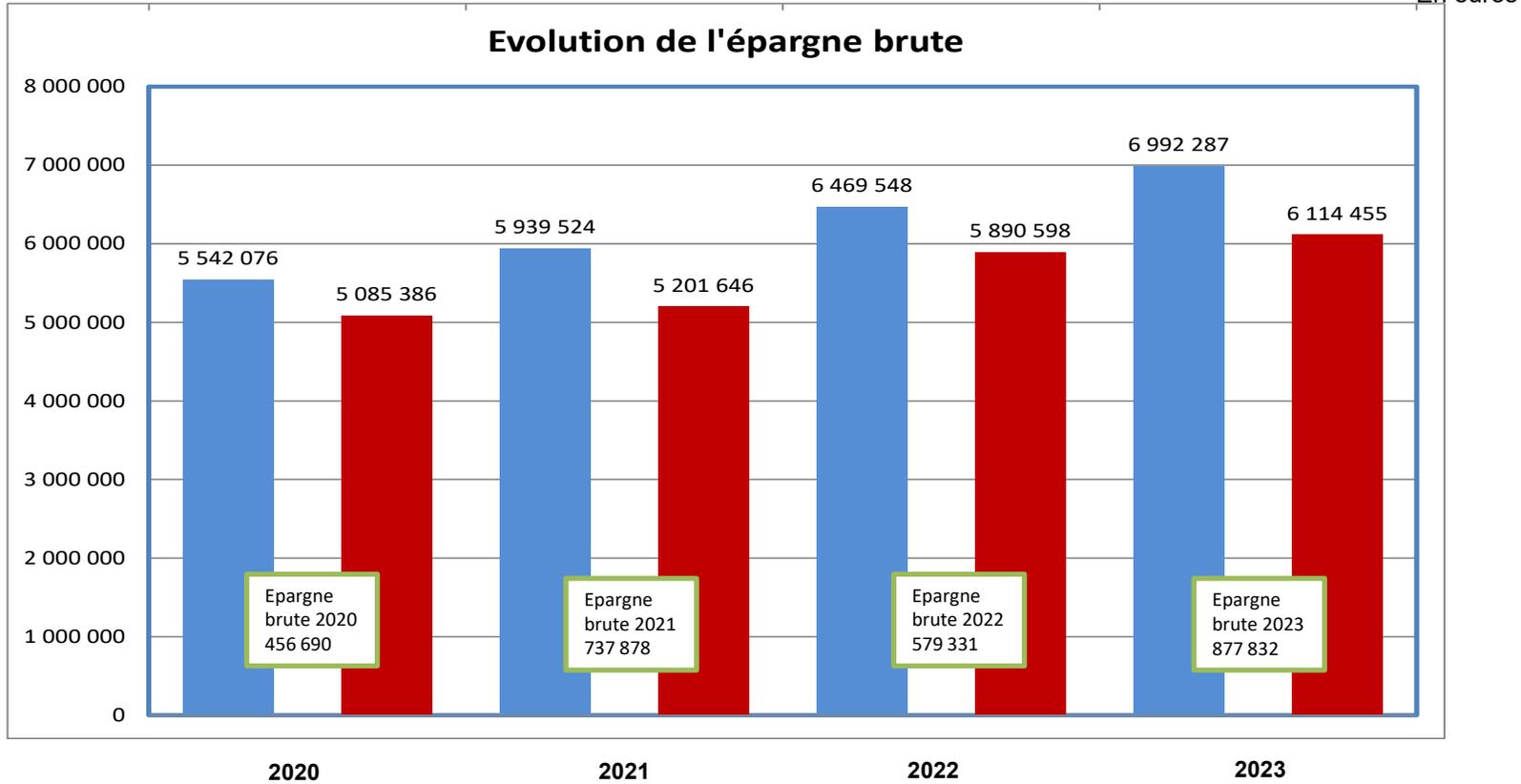
## Epargne brute – budget principal

L'épargne brute représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Elle est calculée par la différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

L'épargne brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

Accusé de réception en préfecture  
 Opérations d'investissement  
 Date de réception préfecture : 04/03/2024



## Épargne nette

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

L'épargne nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

L'épargne nette est une des composantes du financement disponible.

L'épargne nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice par exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Emprunt en 2019 : 100 000 € - Remboursement en 2020 des premières annuités – annuités constantes - pour un montant de capital de 10 000 € - remboursement en 2021 pour un montant de 10 000 € - solde en 2022 de l'emprunt pour un montant de 80 000 €

2020	Épargne nette	446 690 €
2021	Épargne nette	727 878 €
2022	Épargne nette	498 950 €
2023	Épargne nette	877 832 €

### Épargne nette



## Les dépenses d'investissement – budget principal

### Structure et évolution des dépenses d'investissement

Document réception en préfecture  
10014100440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

	2020	2021	2022	2023
Immobilisations incorporelles	4 622 €	800 €	45 852 €	149 576 €
Subventions d'équipement versées	45 564 €	47 660 €	114 384 €	307 282 €
Immobilisations corporelles	97 412 €	190 991 €	162 682 €	2 568 706 €
Immobilisations en cours	79 001 €			1 462 994 €
Autres immobilisations financières	39 980 €			
Opérations patrimoniales	3 357 €	576 €		
Emprunts et dettes assimilées	10 000 €	10 000 €	80 000 €	
	279 937 €	250 027 €	402 918 €	4 488 559 €

#### Immobilisations incorporelles :

- Etude de faisabilité et accompagnement transfert des compétences AEP – EU
- Logiciels : nouveau site CCPFML

#### Immobilisations corporelles :

- Achat terrain construction centre médical et paramédical : 255 720 €
- Autres agencements et aménagements : 35 324 €
- Installations, matériel et outillages techniques : 42 472 €
- Installation LED : 79 013 €
- Œuvre médiathèque (1% artistique) : 12 000 €
- Livres – CD pour le RLP et la médiathèque : 30 264 €
- Informatique + téléphonie : 26 421 €
- Matériel de transport – nouveau camion de collecte des OM : 384 036 €
- Achats des conteneurs de la nouvelle collecte des OM : 1 696 654 €

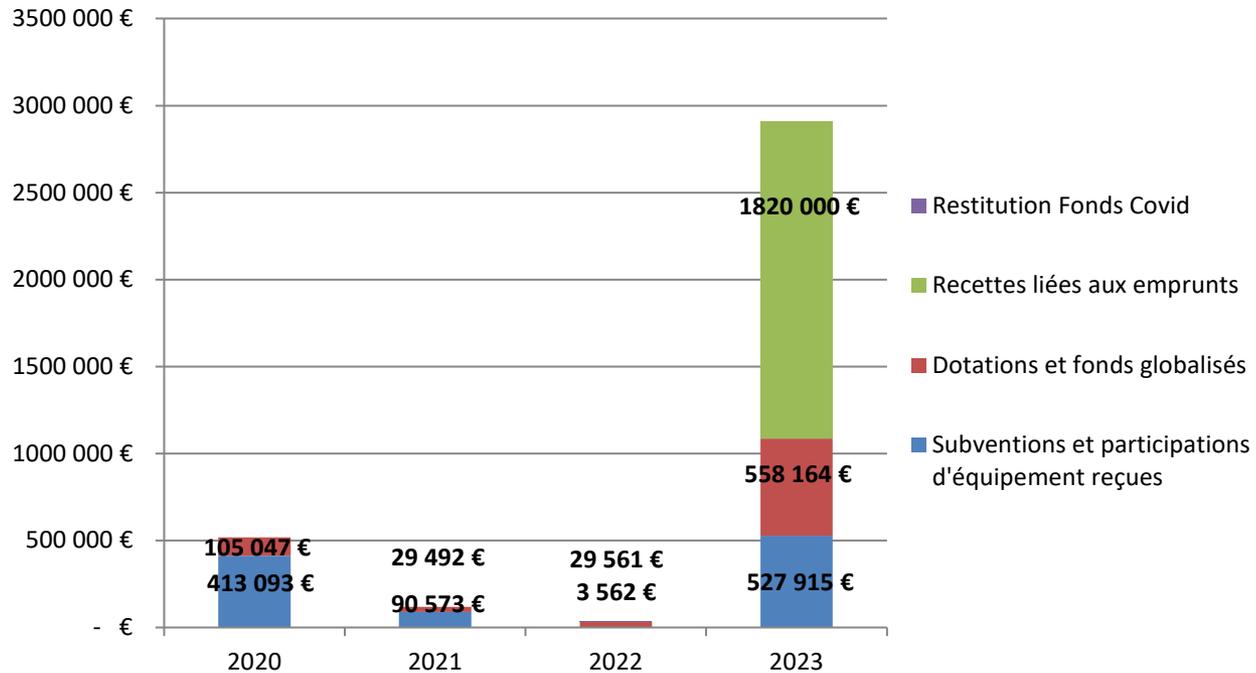
#### Immobilisations en cours :

- Travaux du centre médical et paramédical : 502 994 €
- Travaux d'enfouissement des conteneurs : 960 000 €

## Les recettes d'investissement – budget principal

### Évolution des principales recettes d'investissement

Accusé de réception en préfecture  
 004-240400440-20240222-01-2024-DE  
 Date de réception préfecture : 04/03/2024



**Dotations 2023:** versements du FCTVA 2023 298 435 € - Excédent de fonctionnement 2022 : 259 729 €

**Subventions 2023:** Région SUD Dossier Sud Labs 2022 (solde – financement postes informatiques MFS)

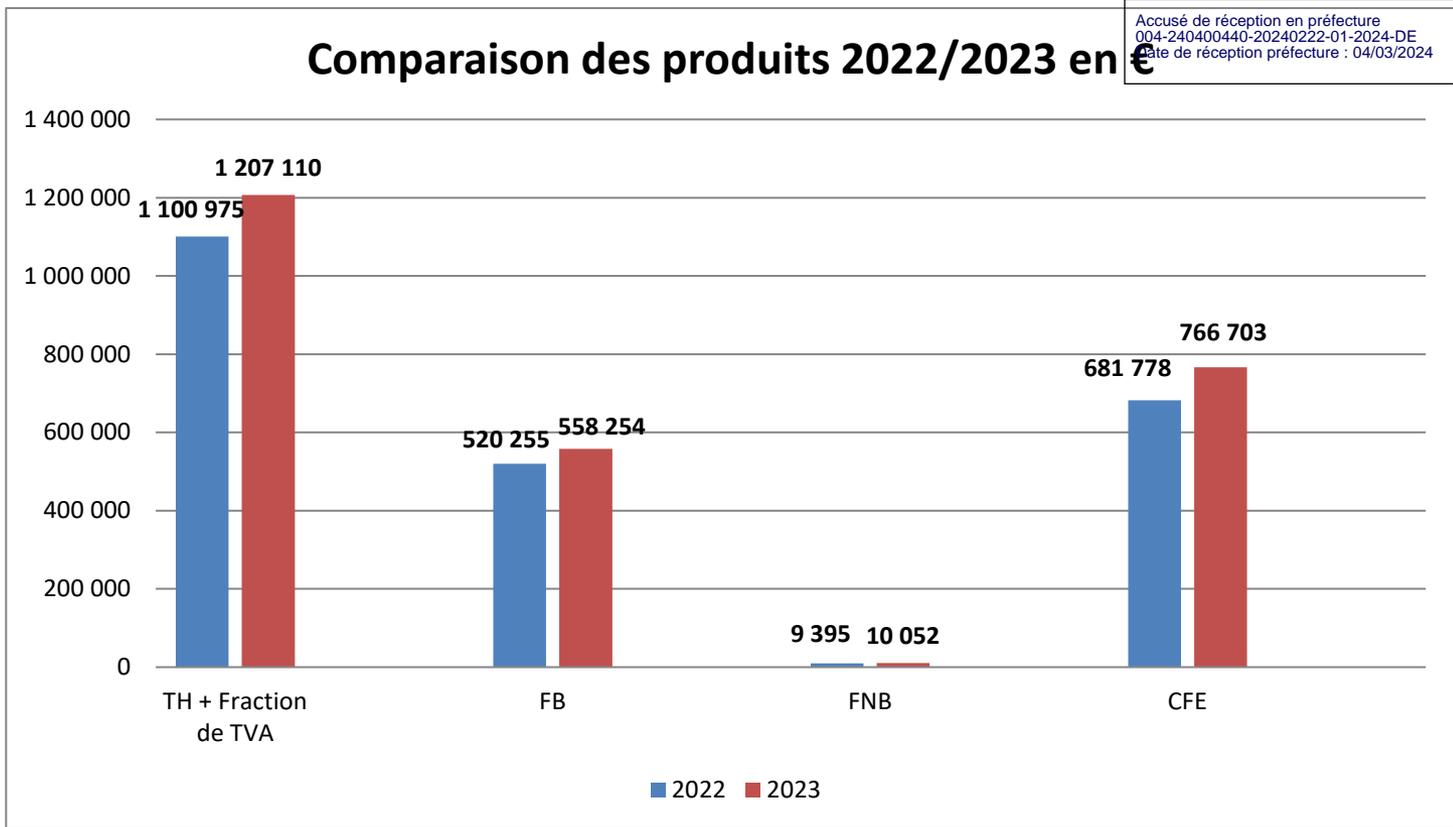
Acompte FEDER : centre médical et paramédical

Etat : acomptes DETR : LED – Nelle collecte des OM phase 1 + phase 2

Agence de l'Eau : acompte Etude de faisabilité et accompagnement transfert des compétences AEP – EU

ANCT : acompte Avenir Montagnes Mobilités

## Les produits fiscaux



Maintien des taux en 2023

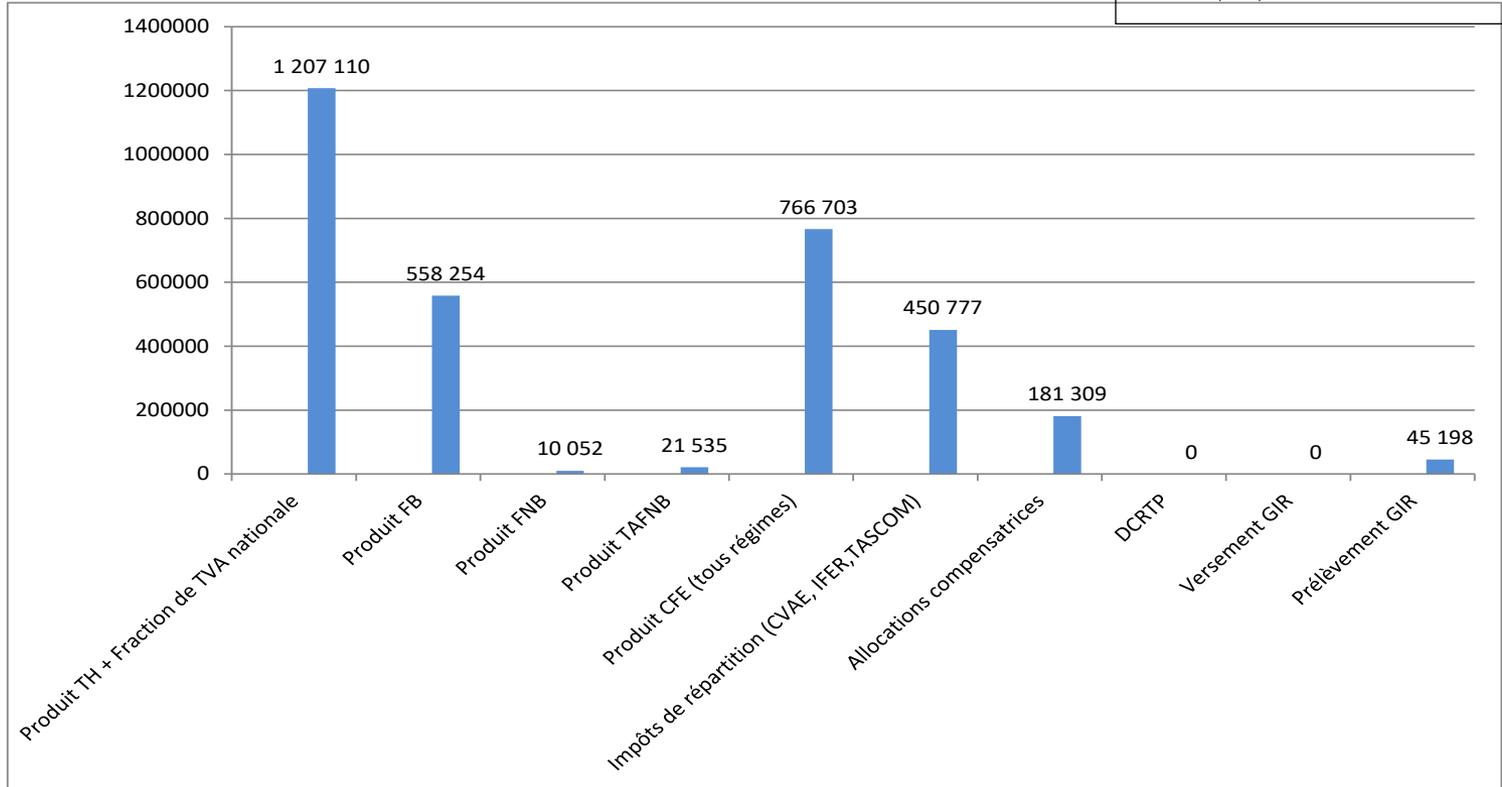
Source : Etat 1259

	TH	FB	FNB	CFE
2020	6,11%	3,95%	2,66%	33,97%
2021	6,11%	3,95%	2,66%	33,97%

## Produits de la fiscalité directe locale en 2023

Structure des produits de fiscalité directe locale en 2023 – chiffres issus du formulaire 1259

Préfecture  
 004-240400440-20240222-01-2024-DE  
 Date de réception préfecture : 04/03/2024



Les recettes sont issus :

- 1) Du produits des bases par les taux votés : TH,FB,FNB,CFE
- 2) Des impôts locaux dits de répartition (CVAE, IFER, TASCOM)
- 3) Des mécanismes de garanties des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la TP (DCRTP, FNGIR)
- 4) Fraction de TVA nationale pour compenser la perte de la TH

## Evolution de la DGF (part forfaitaire)

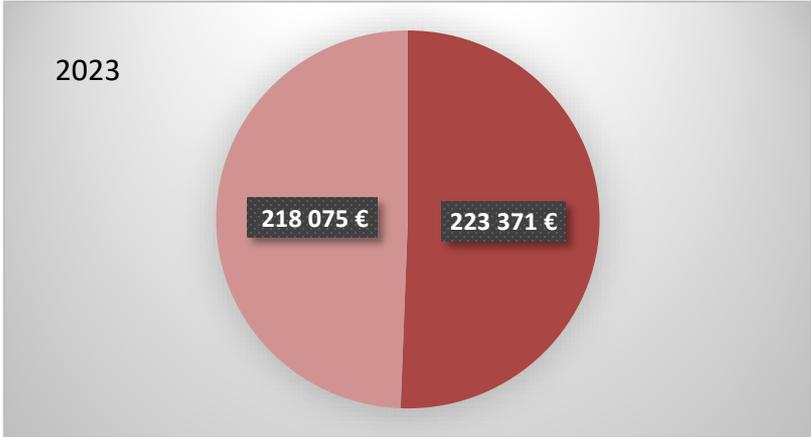
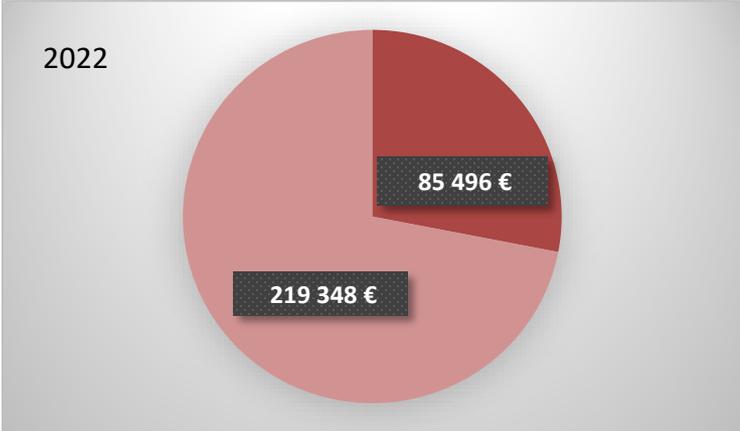
Année	DGF CCPFML	CIF	CIF moyen EPCI
2017	69 123 €	31,1281	35,6669
2018	56 502 €	30,9899	36,6753
2019	63 245 €	31,3140	37,2909
2020	69 987 €	31,2818	
2021	77 185 €	37,6975	
2022	85 496 €	37,4443	38,957
2023	223 371 €	37,7621	39,7788

Accusé de réception en préfecture  
 004-240400440-20240222-01-2024-DE  
 Date de réception préfecture : 04/03/2024

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes :

- une dotation d'intercommunalité** calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal.
- une dotation de compensation** : dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation « part salaires » et de la compensation des baisses de DCTP\*

\*Dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP)



■ DGF : Total des dotations d'intercommunalité  
■ DGF : Total des dotations de compensation

## Les résultats

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Ainsi, si la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats seront intégrés au budget primitif.

Si la collectivité vote le compte administratif après le budget primitif, la collectivité devra adopter un budget supplémentaire pour intégrer les résultats.

La CCPFML fait une reprise anticipée des résultats au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif.

Accusé de réception en préfecture  
04-240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

### Résultats de 2019 à 2023

#### Budget principal

	Budget principal	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Part affectée à l'investissement	Incorporation résultat budget annexe clôturé	Résultat cumulé
2019	Fonctionnement	5 272 623 €	5 315 984 €	43 362 €	1 145 230 €		-697 985 €	490 607 €
2020	Fonctionnement	5 674 401 €	5 835 944 €	161 544 €	490 607 €			652 150 €
2021	Fonctionnement	5 803 556 €	6 259 713 €	456 158 €	652 150 €			1 108 308 €
2022	Fonctionnement	6 524 751 €	6 801 925 €	277 173,83 €	1 108 308 €	259 729 €		1 125 752 €
2023	Fonctionnement	6 757 300 €	7 323 779 €	566 479,13 €	1 125 752 €			1 692 232 €

	Budget principal	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Incorporation résultat budget annexe clôturé	Résultat cumulé
2019	Investissement	1 672 640 €	1 112 667 €	-559 973 €	789 834 €	371 331 €	601 192 €
2020	Investissement	573 805 €	1 230 511 €	656 706 €	601 192 €		1 257 898 €
2021	Investissement	570 217 €	723 066 €	152 850 €	1 257 898 €		1 410 748 €
2022	Investissement	734 913 €	676 910 €	-58 004 €	1 410 748 €		1 352 744 €
2023	Investissement	4 820 051 €	3 548 924 €	-1 271 127 €	1 352 744 €		81 618 €

RAR Dépenses : 3 539 049,73 €

RAR Recettes : 3 457 175,11 €

Solde des restes à réaliser d'investissement 2023 : - 81 874,62 €

## Les résultats

### Budget annexe Station de Lure

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

	Budget annexe Station de Lure	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat cumulé
2019	Fonctionnement	39 893 €	34 607 €	-5 286 €	20 123 €	-5 113 €	9 724 €
2020	Fonctionnement	32 145 €	37 522 €	5 376 €	9 724 €		15 100 €
2021	Fonctionnement	21 548 €	10 309 €	-11 238 €	15 100 €		3 862 €
2022	Fonctionnement	21 433 €	20 252 €	-1 182 €	3 862 €		2 680 €
2023	Fonctionnement	16 549 €	16 750 €	201 €	2 680 €		2 882 €

	Budget annexe Station de Lure	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Résultat cumulé
2019	Investissement	28 685 €	38 015 €	9 329 €	-2 847 €	6 482 €
2020	Investissement	10 831 €	16 617 €	5 786 €	6 482 €	12 268 €
2021	Investissement	4 250 €	15 917 €	11 667 €	12 268 €	23 935 €
2022	Investissement	5 443 €	13 989 €	8 546 €	23 935 €	32 481 €
2023	Investissement	4 250 €	14 227 €	9 977 €	32 481 €	42 459 €

## Les résultats

### Budget annexe Spanc

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

	Budget annexe SPANC	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat cumulé
2019	Fonctionnement	15 538 €	15 940 €	402 €	131 €		533 €
2020	Fonctionnement	12 540 €	12 500 €	-40 €	533 €		493 €
2021	Fonctionnement	12 049 €	16 270 €	4 221 €	493 €		4 714 €
2022	Fonctionnement	13 665 €	11 790 €	-1 875 €	4 714 €		2 839 €
2023	Fonctionnement	9 025 €	8 620 €	-405 €	2 839 €		2 435 €

	Budget annexe SPANC	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Résultat cumulé
2019	Investissement	12 290 €	22 270 €	9 980 €	11 129 €	21 109 €
2020	Investissement	0 €	1 122 €	1 122 €	21 109 €	22 231 €
2021	Investissement	6 000 €	6 402 €	402 €	22 231 €	22 633 €
2022	Investissement	1 372 €	482 €	-890 €	22 633 €	21 743 €
2023	Investissement	0 €	274 €	274 €	21 743 €	22 017 €

## Les résultats

### Budget annexe Immobilier d'entreprise

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

	Budget annexe Immobilier Entreprise	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat cumulé
2019	Fonctionnement	411 817 €	472 086 €	60 269 €	93 590 €		153 859 €
2020	Fonctionnement	294 930 €	325 889 €	30 959 €	153 859 €		184 818 €
2021	Fonctionnement	323 889 €	321 150 €	-2 739 €	184 818 €	112 898 €	69 181 €
2022	Fonctionnement	316 612 €	316 507 €	-105 €	69 181 €		69 076 €
2023	Fonctionnement	232 170 €	298 603 €	66 433 €	69 076 €		135 509 €

	Budget annexe Immobilier Entreprise	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Résultat cumulé
2019	Investissement	600 841 €	1 047 138 €	446 297 €	118 771 €	565 068 €
2020	Investissement	383 693 €	247 390 €	-136 303 €	565 068 €	428 765 €
2021	Investissement	410 120 €	231 436 €	-178 684 €	428 765 €	250 081 €
2022	Investissement	779 817 €	560 621 €	-219 195 €	250 081 €	30 885 €
2023	Investissement	307 933 €	150 224 €	-157 710 €	30 885 €	-126 824 €

RAR Dépenses : 7 651 €

RAR Recettes : 307 956 €

Solde des restes à réaliser d'investissement 2023 : + 300 305 €

## Projets budget principal et budgets annexes

### 1/ Les projets d'investissement en cours

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

#### Mise en place du Plan d'Aide pour nos Communes et Territoires (PACTE)

Pour l'exercice 2023 : 15 dossiers ont été approuvés pour un montant total d'aides de 477 628 €

Pour 2024 : 16 dossiers déposés à ce jour pour un montant de 505 439 €

#### Service Public de Gestion des Déchets : optimisation de la collecte des déchets

Matériel de pré-collecte phase 1 : Colonnes de 12 communes – nouvelle collecte opérationnelle en octobre 2023

Matériel de pré-collecte phase 2 : Colonnes de Forcalquier

Les travaux se sont achevés en début d'année 2024. La nouvelle collecte est opérationnelle

#### Eclairage public LED

La communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure s'est engagée dans une opération de sobriété énergétique au bénéfice de ses communes par une modification technologique du réseau d'éclairage public du territoire. Dix communes du territoire ont été équipées de ces nouvelles lampes en 2023. Cet investissement se terminera début 2024 avec les communes de Forcalquier et de St Etienne-Les-Orgues.

#### Structure d'accueil médical et paramédical

Le territoire de Forcalquier est concerné par une problématique de désertification médicale, qui, dans les années à venir, avec le vieillissement de la population, avec le départ à la retraite de plusieurs médecins, va s'amplifier.

Une concertation étroite entre la communauté de communes, l'ARS, la Région, le Département a abouti au projet de la création d'une structure d'accueil médical et paramédical.

La construction de ce bâtiment a débuté fin août 2023 pour une livraison juin 2024.

Budget prévisionnel : 1 841 076 € HT

Partenaires financiers : Europe – FEDER volet rural : 851 106 € (46,23%)

Région Sud – Nos territoires d'abord : 621 755 € (33,77 %)

## Projets budget principal et budgets annexes

### 2 / Nouveaux projets en 2024

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

#### Création d'un Tiers lieu au Grand Carré

Aménagement du Grand Carré : équipements pépinières d'entreprises + tiers lieu

Budget prévisionnel : 100 000 € HT informatique – 80 000 € HT mobilier

Partenaires financiers : FNADT 40% - Région 40%

#### Tourisme

➤ **Montagne de Lure** : l'AMO a été effectué en 2022. Lancement de l'aménagement et des travaux de requalification de la station de Lure en site d'accueil toutes saisons.

♦ Espace valléen Luberon Lure – Création d'un pôle ludique autour du VTT et de la découverte de la nature sur la station de Lure.

Budget prévisionnel 80 989 € HT

Partenaires financiers : Etat Fnadt CIMA 32 396 € (40%) Région Paca 32 396 €(40%)

♦ Aménagements et travaux de requalification de la station de Lure en site d'accueil toutes saisons

Budget prévisionnel 318 776 € HT

Partenaires financiers : Etat Fonds AMI 127 510 € (40%) Région Paca 127 510 €(40%)

#### Infrastructures sportives

➤ **Tennis** : construction de deux terrains de tennis

Budget prévisionnel : 282 000 € HT

Partenaires financiers : CD 04 56 400 € (20%) - Agence Nationale du Sport : 84 600 € (30%) – Etat –DETR 75 916 € (27%)

## Projets budget principal et budgets annexes

### OPAH – les chiffres : 100 000 € d'aides directes sur 5 ans

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

- **OPAH : suivi, animation OPAH-RU (ingénierie)**
  - Marché de prestations intellectuelles qui sera lancé en janvier/février 2024
  - Démarrage de l'OPAH deuxième trimestre 2024
  - Budget prévisionnel : 106 080 € HT / an => soit 8 840€/mois
  - Estimation pour 2024 : **70 720€ HT** pour 8 mois (de mai à dec.)
  
- **OPAH : aides directes aux administrés (subvention pour les travaux de la CCPFML)**
  - Montant prévisionnel à provisionner : 73 180€ HT sur la 1<sup>er</sup> année, si on proratisé c'est 6 100€ x 8 mois = **48 000€** Les dossiers pour l'OPAH démarreront à partir de mai 2024

### La mobilité dans le cadre du programme Petites Villes de Demain

- Enquête questionnaire des besoins sur la mobilité rendue en 2023
- Equipement des communes :
  - ◆ Installations d'arceaux et de bornes de recharges électriques
  - ◆ Pour la ville de Forcalquier installation d'abris vélos fermés avec système digicodeBudget prévisionnel 2024 : 30 000 € HT – Financier ANCT dans le cadre d'appel à manifestation d'intérêt Avenir Montagnes Mobilités.
- Lancement de l'événement « Mai à vélo » : encourager la pratique du vélo dans nos déplacements, mise en place d'une prime vélo.
- Prime achat VAE et achat vélo musculaire, également pour vélo cargo, vélo longtail.
- Au printemps le Schéma Local d'Orientation des Mobilités (SLOM) devrait émerger.

## Annexe I : La dette

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

### Budget Principal :

**Emprunt 2023 : 1 820 000 € - Durée 20 ans – Taux 4,58 %**

*Capital restant dû au 1/1/2024 = 1 820 000 €*

*Fin de la dette au 07/12/2043*

### Budget annexe Immobilier d'Entreprise :

**Emprunt de 2014 : 400 000 € – Durée 15 ans – Taux 3,68%**

*Capital restant dû au 1/1/2024 = 133 333 €*

*Fin de la dette au 01/10/2028*

**Emprunt de 2019 : 890 000 € - Durée 20 ans – Taux 0,82%**

*Capital restant dû au 1/1/2024 = 712 000 €*

*Fin de la dette au 09/12/2039*

**Budgets annexes Station de Lure et SPANC : pas d'emprunt**

## Annexe I I : Le personnel

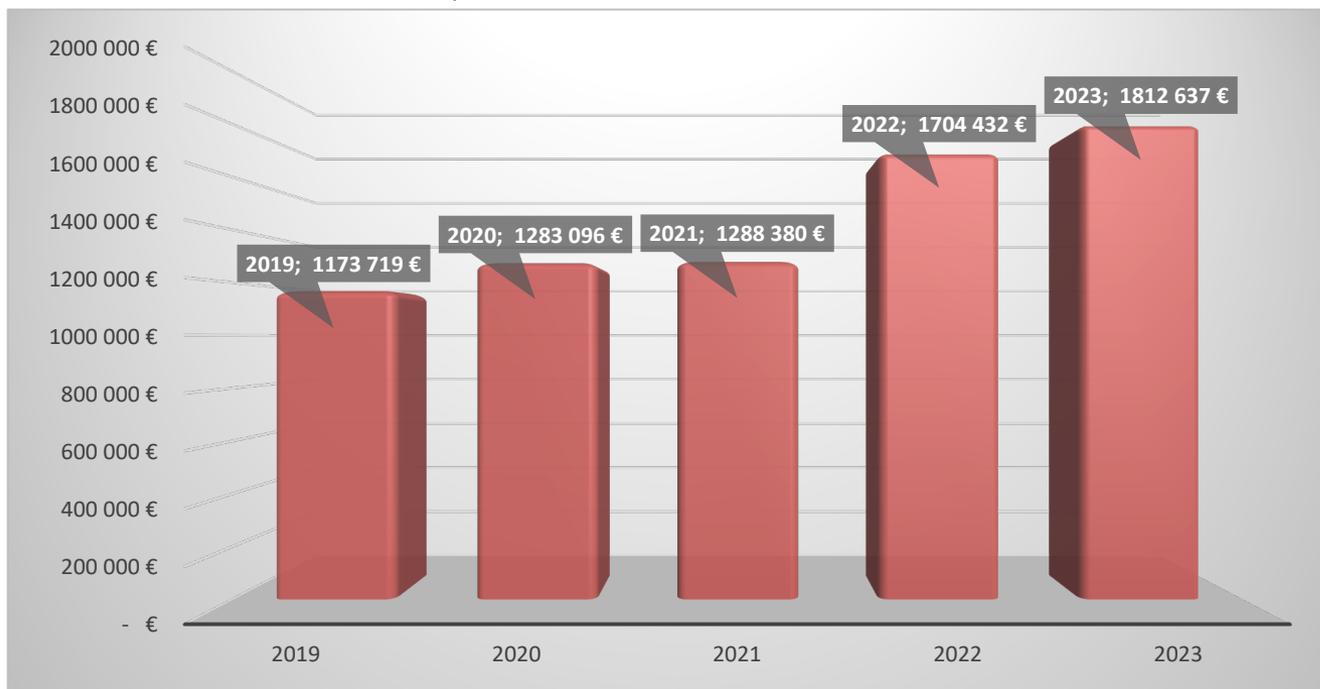
### Evolution de la masse salariale

Accusé de réception en préfecture  
 04-240400440-20240222-01-2024-DE  
 Date de réception préfecture : 04/03/2024

Total du chapitre 012	2019	2020	2021	2022	2023
Charges de personnel	1 173 719 €	1 283 096 €	1 288 380 €	1 704 432 €	1 812 637 €

Au chapitre 012 , charges de personnel et frais assimilés, figure :

- Salaires bruts + charges patronales (titulaires + contractuels)
- Autre personnel extérieur (Mise à disposition)
- Cotisations pour assurance du personnel titulaire : CIGAC (arrêts maladie)
- Cotisations au CDG
- Médecine du travail, pharmacie



## Annexe I I : Le personnel

Accusé de réception en préfecture  
 004-240400440-20240222-01-2024-DE  
 Date de réception préfecture : 04/03/2024

### Répartition titulaires / contractuels

	2019	2020	2021	2022	2023
Titulaires - salaires	305 064 €	366 399 €	437 883 €	602 597 €	686 563 €
Contractuels - salaires	535 628 €	578 448 €	506 511 €	644 631 €	674 854 €
Charges patronales	266 230 €	292 005 €	291 623 €	372 611 €	419 515 €
<i>Total des dépenses de personnel</i>	1 106 922 €	1 236 853 €	1 236 016 €	1 619 839 €	1 780 932 €

Dans ce tableau figure que les **salaires chargés, soit salaires bruts + charges patronales**

## Annexe I I : Le personnel

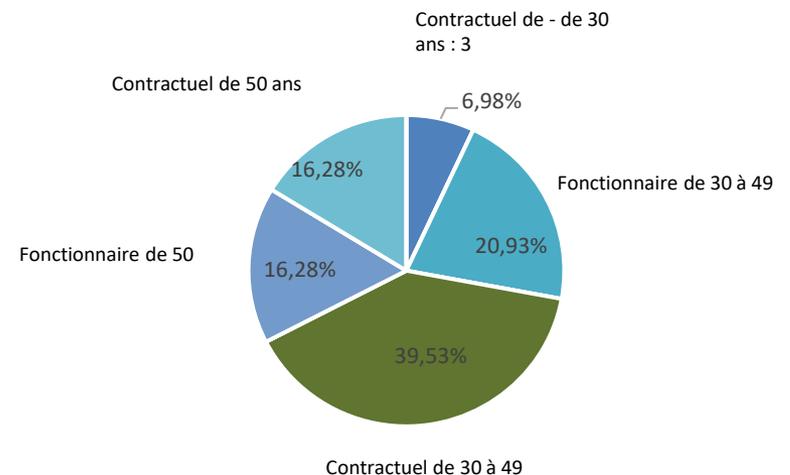
### Structure des effectifs au 31 12 2023

Accusé de réception en préfecture  
 004-240400440-20240222-01-2024-DE  
 Date de réception préfecture : 04/03/2024

	catégories						Total	
	A		B		C			
	En nombre	En ETP	En nombre	En ETP	En nombre	En ETP	En nombre	En ETP
Titulaires	6	5,6	3	2,37	10	9,11	19	17,08
contractuels sur emploi permanent	4	3,91	7	6,3	9	6,95	20	17,16
Apprenti							1	1
Non permanents (remplaçants et accroissement )					2	1,80	2	1,80
Non permanents (collaborateur cabinet)					1	1	1	1

### Pyramide des âges en 2023

Contractuel de - de 30 ans	3	6,98%
Fonctionnaire de 30 à 49 ans	9	20,93%
Contractuel de 30 à 49 ans	17	39,53%
Fonctionnaire de 50 ans et +	7	16,28%
Contractuel de 50 ans et +	7	16,28%



## Annexe I I : Le personnel

### Durée de travail

La durée effective de travail est de 1607 heures annuelles.

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

### Formation

En 2023, 11 agents ont suivi des formations dans le cadre de la formation continue.

- Social :
  - Service RPE : 1 agent
    - Lieu d'information et d'orientation des assistants maternels – Formation CNFPT
    - Emotion au cœur du processus de création et de médiation de l'album jeunesse – hors CNFPT - journée organisée par le CD 04
    - Le kamishibaï, œuvre littéraire et outil de médiation – hors CNFPT – journée organisée par le CD
  - Service LAEP : 1 agent
    - Développer sa capacité d'écoute – formation hors CNFPT
- Technique :
  - FCO transport de marchandises – hors CNFPT – 1 agent
  - CACES GRUE avec télécommande – hors CNFPT – 3 agents
- Administratif : 1 agent
  - Notions fondamentales et langage droit administratif – formation CNFPT
  - Rédaction et contrôle des actes administratifs – formation CNFPT
- Prévention : 1 agent
  - colloque des assistants de prévention - formation CNFPT
- Management : 1 agent
  - Mobilisation et cohésion d'équipe – formation CNFPT
- Ressources humaines : 1 agent
  - Impacts de la réforme des retraites – formation CNFPT
  - Gestion des situations d'inaptitudes et de reclassement – formation CNFPT
- Taxe de séjour : 1 agent
  - Obligations déclaratives des hébergements – formation hors CNFPT

## Le débat continue

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-01-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

